

## 2<sup>nd</sup> degré Public :

Ce CTA s'est tenu après l'annonce par le ministre Blanquer de la suppression de 1 800 emplois de professeurs dans les collèges et lycées pour la rentrée 2021 alors que 28 000 élèves supplémentaires sont attendus au plan national !

Après la suppression de près de 70 ETP dans l'académie de Clermont pour la rentrée 2020 malgré la stabilité des effectifs dans les collèges et lycées, combien seront de nouveau supprimés à la rentrée prochaine avec des effectifs dans le second degré en augmentation (+365 élèves), plus particulièrement dans les lycées ? Le SNES-FSU a rappelé son opposition aux suppressions de postes.

C'est à une dégradation continue de l'encadrement des élèves qu'est soumise la communauté scolaire : hausse des effectifs par classe, suppression des heures de travail en petit groupe, aide aux devoirs assurée en heures supplémentaires par les professeurs dont la charge de travail ne peut pourtant plus être alourdie.

A l'issue du confinement les difficultés scolaires ont explosé et risquent fort de s'amplifier dans des classes surchargées, en collège comme en lycée, elles rendent donc d'autant plus indispensable notre exigence d'une baisse des effectifs par classe.

Notre académie étant composée d'un nombre important d'établissements ruraux, le SNES Clermont sera attentif au maintien du maillage territorial dont les collèges et lycées ruraux sont les garants.

Même si l'on peut acter positivement une nouvelle augmentation du nombre d'enfants en situation de handicap scolarisés dans le second degré, il n'en va pas de même dans le premier degré où les effectifs prévus stagnent. Le rectorat nous a certifié que les dispositifs ULIS seraient ouverts en fonction des besoins.

Le nombre toujours insuffisant d'AESH et leur mutualisation à tout crin par le biais des PIAL, les empêchent d'effectuer convenablement leur mission auprès de chaque enfant à besoin éducatif particulier et rendent l'inclusion des enfants plus difficile, alors que la rémunération des AESH n'est toujours pas à la hauteur de leurs tâches et de leur responsabilité.

## 2<sup>nd</sup> degré Privé :

Alors que les effectifs en collège baissent légèrement dans le public (-700 ; -1,5%) entre 2019 et 2021, ils sont en augmentation continue dans le privé (+200 ; +1,5%) sur la même période.

Dans les lycées généraux et technologiques, le constat est inversé avec une augmentation dans le public (+350 ; +1,5%) sur la période 2019/2021 et une baisse dans le privé (-70 ; -1,1%) sur la même période.

Au delà de ces variations qui sont minimes, ce qui doit nous interroger c'est le poids de l'enseignement privé dans notre académie et plus particulièrement dans la Haute-Loire.

### constats 2020

	Privé	Public	%privé / effectif total
Collèges	12869	46512	21,7
LGT	5805	21908	20,9
Clg 03	1605	12163	11,7
LGT 03	613	5714	9,7
Clg 15	762	4831	13,6
LGT 15	265	2106	11,2
Clg 43	4643	6166	43,0
LGT 43	1956	3217	37,8
Clg 63	5859	23352	20,1
LGT 63	2971	10871	21,5

Les élèves scolarisés dans l'enseignement privé représentent donc 21% de l'effectif des élèves scolarisés dans les collèges et lycées généraux et technologiques de l'académie. Le rectorat fait-il le nécessaire pour limiter son développement ? Par exemple, dans le Cantal, le nombre d'étudiants en STS est quasiment identique dans le public et dans le privé et en Haute-Loire, les étudiants de STS (Section de Techniciens Supérieurs) scolarisés dans les lycées privés sont plus nombreux que ceux accueillis dans les STS des lycées publics...